



Saisie pour non paiement des charges en copropriété

Par **lizeuleric**, le **25/07/2011** à **14:31**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison au Sénégal, plus exactement une SCI.

Je suis propriétaire depuis 2002. La maison est en une copropriété. De 2002 à 2010 le Syndic m'envoyait des relevés de charges une fois par an. Je lui avais demandé à plusieurs reprises de me les faire parvenir tous les trimestres ce qui n'a jamais eu lieu. A l'époque je travaillais au Gabon pour une société américaine Halliburton et ne me suis jamais inquiété car mes moyens de subsistance étaient correctes. J'ai donc payé en heure et en temps à chaque fois. N'ayant pas trop de congés j'ai dû passer en tout et pour tout 4 mois dans la maison de 2002 à 2007 et une année complète de Juin 2009 à JUIN 2010.

A la fin 2010 le Syndic a disparu.

Je n'ai été au courant de la situation qu'au mois de Mai 2011.

C'est à ce moment que j'ai reçu un e-mail m'informant du changement de Syndic ainsi que les papiers et règlements du nouveau gerant.

Ayant démissionné en Juin 2009 et n'ayant pas à ce jour de nouvel emploi, les charges se sont accumulées.

J'ai reçu différents e-mails me demandant de payer 3000€ , mais suis dans l'impossibilité pour le moment de Payer.

Dans le meilleur des cas je ne pourrais réunir la somme demandée que dans un délai de 2 mois. Que dois-je faire? Vont-ils saisir la maison pour la vendre aux enchères? Je n'ai reçu aucun recommandé, est-ce que les e-mails font office de recommandés? Merci de votre attention.

Cordialement

SLTS

Par **Domil**, le **25/07/2011** à **16:06**

les lois du Sénégal s'appliquent, donc il faut demander sur un forum juridique sénégalais